



## 15<sup>ème</sup> Festival des Arts

**Dimanche 31 mai 2026**  
Château Saint Pierre-13390 AURIOL

Dans le cadre du Château Saint Pierre, l'association « À la Croisée des Arts Auriolais » (ALCAA) organise son 15<sup>ème</sup> Festival des Arts, ouvert aux artistes de toute expression.

L'équipe d'ALCAA reconduit la manifestation et vous propose, toujours dans la convivialité, de présenter vos œuvres (peintures, sculptures, photographies, œuvres littéraires, créations diverses...) auprès d'un public averti et familial dans les magnifiques allées du parc du château Saint-Pierre à Auriol, à l'ombre des arbres.

### **Cette 15<sup>ème</sup> édition met à l'honneur la CORSE**

Un repas corse sera proposé à 12h sur réservation (fichier joint) à envoyer avec votre bulletin d'inscription.

Une buvette sera ouverte l'après-midi.



## **CONVENTION**

### **Article 1 : Les exposants**

ART'M est une manifestation ouverte à tous les artistes affiliés ou non à la maison des artistes. C'est une manifestation où se conjuguent toutes les formes d'arts ou de manifestation artistique. Ne sont pas admis les galeries d'arts et les regroupements associatifs ayant une activité de galerie d'art.

Est interdit toute revente d'œuvres non créées par l'exposant (reproduction, imprimés, photocopies). Les copies d'œuvres ne sont pas acceptées. Le résultat des ventes reste acquis à l'artiste.

***Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir prévoir une démonstration sur votre stand de votre technique artistique, une lecture de vos textes... afin de partager avec le public votre talent et votre pratique.***

### **Article 2 : INSCRIPTION avant le 15 mai 2026**

Les artistes, non adhérents à ALCAA, qui souhaitent exposer doivent s'acquitter de la somme de 35 euros. De plus, un chèque de caution de 25 euros sera demandé à chaque participant et rendu à l'issue de la manifestation.

En cas de désistement moins de 5 jours à l'avance ou d'absence sans désistement, le chèque de caution sera encaissé par l'association sans que le participant défaillant puisse prétendre à quelconque remboursement ou indemnité.

Les inscriptions seront enregistrées à réception du dossier dûment rempli, signé et accompagné des chèques correspondants (tout dossier non conforme sera immédiatement rejeté).

Le bulletin sera accompagné d'une présentation indispensable mais succincte de votre démarche artistique et d'une photo de vos créations.

***Aucune inscription ne sera admise le jour même***

### **Article 3 : Emplacement**

Les emplacements sont attribués sans distinction par ordre et date d'arrivée. Une fois la totalité des emplacements attribués, une liste d'attente est ouverte. Chaque exposant dispose de 3 mètres linéaires minimum, non équipés et nominatifs. Il appartient à chaque exposant de prévoir le matériel nécessaire pour la présentation de ses œuvres (chevalet, ficelle, table support...) et de sa sécurité. **Si vous possédez un barnum, nous vous recommandons de l'amener.** Toutefois, il est possible de bénéficier de 2 grilles maximum, d'1 table (1,20 m x 2m) voire d'1 barrière et de 2 chaises si vous en faites la demande, en fonction de l'ordre de votre inscription et dans la limite du stock disponible. Selon votre emplacement, les grilles peuvent être attachées à une barrière afin de pallier à d'éventuelles chutes en cas de vent (prévoir de la ficelle solide). **Il appartient à chaque artiste : d'installer son stand et de se munir du matériel nécessaire à l'accrochage (crochets, chaînes, ficelle...) et à la décoration (nappes...).** Les artistes désirant bénéficier d'emplacements contigus doivent impérativement le préciser lors de leur inscription.

### **Article 4 : Installation**

**ARRIVÉE** : Les œuvres doivent être mises en place le dimanche 31 mai 2026 entre 7h00 et 9h00. L'ouverture au public est prévue à 10h00. Aussi, il est impératif que les exposants une fois le matériel déposé sur leur emplacement attribué garent leur véhicule sur le parking gratuit devant le collège Ubelka.

**Le parking du château ainsi que le parking François Roubaud doivent être réservés aux visiteurs.**

**DÉPART** : Sauf contre ordre des organisateurs, les exposants doivent impérativement rester jusqu'à 19h00 ***pour pouvoir récupérer leur chèque de caution.*** Ce n'est qu'à partir de cet horaire que le rangement du stand peut s'effectuer.

Le café et des viennoiseries sont offerts aux exposants jusqu'à 10h00. Lors du vernissage vers 11h30, un verre de l'amitié est offert par l'association en présence des élus.

### **Article 5 : Divers**

La municipalité ainsi que l'association ALCAA déclinent toute responsabilité en cas d'accident, perte, vol, avarie ou autre cause de détérioration occasionnés sur chaque stand et/ou par chaque exposant. Tous les exposants doivent contracter une assurance personnelle.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications à l'organisation rendues nécessaires par des contraintes techniques, météorologiques ou à la demande des autorités officielles. Bien lire la fiche jointe en annexe sur la gestion des déchets.

Une campagne publicitaire annoncera cet évènement et un fléchage sera mis en place à partir des entrées de la ville. Pour le succès de la manifestation, pensez à communiquer l'évènement afin de faire de cette journée familiale et artistique, une manifestation réussie.

### **Article 6 : Contraintes sanitaires**

Chaque exposant doit se conformer aux règles sanitaires en vigueur à la date du festival.

Les fumeurs sont priés d'apporter leur cendrier personnel.



## 15ème Festival des Arts

**Dimanche 31 mai 2026** de 10h00 à 19h00  
Château Saint Pierre-13390 AURIOL

### 1 BULLETIN D'INSCRIPTION PAR ARTISTE EXPOSANT

Si vous êtes 2 sur un stand, envoyez vos bulletins ensemble

**À renvoyer, en écrivant lisiblement svp, à :**

**Madame Mireille LOQUÈS-MARGOT,  
196 avenue de la Glacière, la cour des Dames, bât. B, appt B24, 13390 Auriol  
AVANT le 15 mai 2026**

**NOM**..... **PRÉNOM**.....

**ADRESSE COMPLETE ET LISIBLE** .....

**Téléphone** ..... **email**.....

**Technique utilisée par l'artiste**.....

Contrainte technique de l'artiste (ex : sculpture monumentale...) .....

Êtes-vous affilié à la maison des artistes ?    Oui – Non

Êtes-vous adhérent ALCAA ?    Oui – Non

**Vos besoins matériels** :.....grille(s), .... Table, .....chaise(s)

### À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU PRÉSENT DOCUMENT :

1/ Une enveloppe 11 x 22 cm **affranchie de 2 timbres à 1,39€** libellée à vos nom et adresse pour recevoir les invitations... (Merci de respecter l'affranchissement).

2/ Un chèque bancaire de 35 euros à l'ordre de « À la Croisée des Arts Auriolais » (les adhérents d'ALCAA n'ont pas à fournir ce chèque).

3/ Pour chaque exposant :  
yUn chèque de caution de 25 euros à l'ordre de « A la croisée des Arts Auriolais ».

4/ Une photo d'une de vos créations

J'ai pris connaissance du règlement relatif à la manifestation « 15<sup>ème</sup> festival ART'M » et j'accepte, sans réserve, les conditions d'exposition et m'engage à les respecter.

**À**

**Le** ..... **Signature**

**Souhais de l'exposant :** .....

**Présentation succincte de votre démarche (indispensable)**.....

*Ne pas remplir – réservé à l'organisateur*

Date d'arrivée

N° ordre d'arrivée

# Festival des arts Art'M 2025

## Manifestation éco responsable

### Gestion des Déchets et Responsabilité Écologique:

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la protection de l'environnement et conformément aux directives de la **Métropole d'Aix-Marseille-Provence**, chaque exposant est tenu de respecter les consignes suivantes pour la gestion des déchets.

#### 1. Responsabilités des exposants:

- . Chaque exposant est responsable de la **gestion des déchets** générés sur son stand.
- . Il est obligatoire de maintenir un **espace propre** et de procéder au **tri sélectif** des déchets.

#### 2. Tri et élimination des déchets:

- . Des **conteneurs de tri** (papier/carton, plastiques, verre, déchets organiques) seront mis à disposition sur le site.
- . Les exposants doivent utiliser ces conteneurs et veiller à ne pas mélanger les différentes catégories de déchets.
- . Les **déchets volumineux** (palettes, cartons non pliés, structures, etc.) doivent être **évacués par les exposants** avant la fin du festival.

#### 3. Déchets interdits:

- . Il est strictement interdit de laisser des **déchets dangereux** (produits chimiques, batteries, solvants) sur le site.
- . L'utilisation de **plastiques à usage unique** est fortement déconseillée.

#### 4. Nettoyage en fin de manifestation:

- . Chaque exposant doit restituer son espace **propre et libre de tout déchet**.

#### 5. Engagement et sanctions:

- . Tout manquement à ces obligations entraînera des **sanctions**:
- . **Avertissement** lors du festival.
- . **Exclusion des futures éditions** de la manifestation.

#### 6. Gestion des mégots de cigarettes:

Les mégots de cigarettes représentent une source importante de pollution. Il est **strictement interdit** de jeter les mégots au sol ou dans les grilles d'égout.

- . Des **cendriers adaptés** seront mis à disposition sur le site. Chaque exposant et visiteur fumeur est tenu de les utiliser.
- . Les exposants sont invités à prévoir des **cendriers de poche** sur leurs stands pour limiter les jets de mégots au sol

#### 7. Contact en cas de besoin:

Pour toute question relative à la gestion des déchets, les exposants peuvent contacter l'organisateur à [alacroiseedesartsauriolais@gmail.com](mailto:alacroiseedesartsauriolais@gmail.com).

**L'objectif est de limiter l'impact environnemental de la manifestation et de maintenir le site propre et sécurisé pour tous.**